

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 22.09.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: weber ip 225

Numéro de la fiche de données de sécurité : XXP007184

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / du mélange Chimie de la construction

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Saint-Gobain Weber AG

Täferenstrasse 11b

CH - 5405 Baden-Dättwil

Phone:+41(0) 56 484 24 24

e-mail: sds.ch@saint-gobain.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique (info@toxinfo.ch),

En cas d'urgence : tél.145 (seulement en Suisse) ou +41 44 251 51 51 (depuis l'étranger)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

chaux hydratée

Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 22.09.2023

Nom du produit: weber ip 225

(suite de la page 1)

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Préparations

Description : Ready-mixed mortar with calcium dihydroxide.

Composants dangereux :

| | | |
|---|---|--------|
| CAS: 7778-18-9 EINECS: 231-900-3 Reg.nr.: 01-2119444918-26-xxxx | sulfate de calcium, naturel substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail | 50-75% |
| CAS: 1305-62-0 EINECS: 215-137-3 Reg.nr.: 01-2119475151-45-xxxx | chaux hydratée ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Skin Irrit. 2, H315 | ≥3-<5% |

SVHC néant

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation : Apporter de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante

en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent,

consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Aller chercher un médecin et lui présenter cette fiche de données.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH2

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 22.09.2023

Nom du produit: weber ip 225

(suite de la page 2)

* **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Mettre en oeuvre des mesures d'extinction de l'incendie adaptées à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Utiliser des méthodes adaptées aux conditions environnantes.

* **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement de protection individuel.

Éviter la formation de poussière

Assurer une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas parvenir dans les eaux, les canalisations ou le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Assurer une aération suffisante.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

* **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

Garder les récipients/emballages hermétiquement fermés.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker uniquement dans le récipient d'origine non ouvert.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH2

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 22.09.2023

Nom du produit: weber ip 225

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

| | | |
|---|--|---|
| DNEL | | |
| CAS: 7778-18-9 sulfate de calcium, naturel | | |
| Oral | Derived No Effect Level | 1,52 mg/kgxday (consumer systemic long term value) 11,4 mg/kgxday (consumer systemic short term value) |
| Inhalatoire | Derived No Effect Level | 21,17 mg/m ³ (worker systemic long term value) 5.082 mg/m ³ (worker systemic short term value) 5,29 mg/m ³ (consumer systemic long term value) 3.811 mg/m ³ (consumer systemic short term value) |
| CAS: 1305-62-0 chaux hydratée | | |
| Inhalatoire | Derived No Effect Level | 4 mg/m ³ (worker local short term value) 1 mg/m ³ (worker local long term value) 1 mg/m ³ (consumer local long term value) 4 mg/m ³ (consumer local short term value) |
| PNEC | | |
| CAS: 1305-62-0 chaux hydratée | | |
| Predicted No-Effect Concentration | | 0,32 mg/l (sea water rating factor) 0,49 mg/l (fresh water rating factor) |
| No CAS Désignation de la substance % Type | | |
| Valeur Unité | | |
| CAS: 7778-18-9 sulfate de calcium, naturel | | |
| VME (Suisse) | Valeur à long terme: 3 a mg/m ³ SSc; | |
| CAS: 1305-62-0 chaux hydratée | | |
| VME (Suisse) | Valeur à long terme: 5 e mg/m ³ SSc; | |

Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:

Valeurs limites générales pour les poussières (non classées par ailleurs):

Poussières inhalables : 10 mg/m³

Poussières alvéolaires : 3 mg/m³

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou de la révision de cette fiche de données de sécurité.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Au travail, ne pas manger ni boire

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni renifler.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 22.09.2023

Nom du produit: weber ip 225

(suite de la page 4)

Protection respiratoire :

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / au mélange.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Gants de coton imprégnés avec du nitrile (conforme à la norme EN 374-1)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

| | |
|---|---|
| Couleur : | selon spécifications du produit |
| Odeur : | inodore |
| Point de fusion : | non déterminé |
| Inflammabilité | Le produit n'est pas inflammable. |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion | |
| inférieure : | Non déterminé. |
| supérieure : | Non déterminé. |
| Point d'éclair | non applicable |
| pH | Non applicable. |
| Viscosité : | |
| Viscosité cinématique | Non applicable. |
| dynamique : | Non applicable. |
| Solubilité | |
| l'eau : | Durcit en cas de contact avec de l'eau. |
| Densité et/ou densité relative | |
| Densité : | non déterminé |
| Caractéristiques des particules | |
| Voir point 3. | |

9.2 Autres informations

Aucune.

Aspect:

Forme :

poudre

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion :

Le produit n'est pas explosif.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 22.09.2023

Nom du produit: weber ip 225

(suite de la page 5)

Changement d'état
Vitesse d'évaporation. Non applicable.

Informations concernant les classes de danger physique

| | |
|---|-------|
| Substances et mélanges explosibles | néant |
| Gaz inflammables | néant |
| Aérosols | néant |
| Gaz comburants | néant |
| Gaz sous pression | néant |
| Liquides inflammables | néant |
| Matières solides inflammables | néant |
| Substances et mélanges autoréactifs | néant |
| Liquides pyrophoriques | néant |
| Matières solides pyrophoriques | néant |
| Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| Liquides comburants | néant |
| Matières solides comburantes | néant |
| Peroxydes organiques | néant |
| Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux acides

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

| Composant | Type | Valeur | Espèce |
|---|------|--------------|--------|
| CAS: 7778-18-9 sulfate de calcium, naturel | | | |
| Oral | LD50 | >2.000 mg/kg | (Rat) |

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 22.09.2023

Nom du produit: weber ip 225

(suite de la page 6)

CAS: 1305-62-0 chaux hydratée

| | | |
|----------|------|----------------------|
| Oral | LD50 | >2.000 mg/kg (Rat) |
| Dermique | LD50 | >2.500 mg/kg (lapin) |

de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
des yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Type d'essai/Concentration effective/Méthode/Evaluation

CAS: 7778-18-9 sulfate de calcium, naturel

| | |
|----------|--|
| LC50/48h | 79-1.970 mg/l (Daphnia magna) |
| LC50/96h | 79-2.980 mg/l (poisson) |
| EC50/72h | >79 mg/l (Selenastrum capricornutum (Green algae)) |

CAS: 1305-62-0 chaux hydratée

| | |
|------------|----------------------------|
| LC50/48h | 1.830 mg/l (Daphnia magna) |
| LC50/96h | 158 mg/l (Daphnia magna) |
| | 50,6-457 mg/l (poisson) |
| EC50/48h | 49,1 mg/l (Daphnia magna) |
| EC50/72h | 184,57 mg/l (algue) |
| NOEC (72h) | 48 mg/l (algue) |
| NOEC (14d) | 32 mg/l (Daphnia magna) |

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 22.09.2023

Nom du produit: weber ip 225

(suite de la page 7)

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes

Remarque : Le produit contient des substances qui provoquent de fortes turbidités dans les eaux.

Comportement dans les stations d'épuration:

| Type d'essai | Concentration effective | Méthode | Evaluation |
|---|-------------------------|--------------------|------------|
| CAS: 7778-18-9 sulfate de calcium, naturel | | | |
| EC 50 (3h) | >1.000 mg/l | (Activated sludge) | |
| CAS: 1305-62-0 chaux hydratée | | | |
| EC 50 (3h) | 300,4 mg/l | (Activated sludge) | |

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

| Catalogue européen des déchets | |
|--------------------------------|--|
| 17 08 02 | matériaux de construction à base de gypse autres que ceux visés à la rubrique 17 08 01 |

Emballages non nettoyés :

Recommandation : Eliminer conformément aux réglementations locales/nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | |
|---|-----------------|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR, ADN, IMDG, IATA Classe | néant |
| 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA | néant |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non applicable. |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 22.09.2023

Nom du produit: weber ip 225

(suite de la page 8)

**14.7 Transport maritime en vrac conformément
aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions
ci-dessus.

"Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de
sécurité, de santé et d'environnement**

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) (Liste des substances candidates, annexes XIV et XVII)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) 2020/878 (modifiant l'annexe II de REACH relative à la compilation des fiches de
données de sécurité)

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 cf. section 2

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses
dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

**Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs
des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une
garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié
par le règlement (UE) 2020/878.

Phrases importantes

La liste des mentions de danger ci-dessous est le texte intégral des mentions de danger mentionnées
dans cette fiche de données de sécurité (en particulier dans la section 3) et est communiquée
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, et aux amendements suivants
(règlement (UE) 2020/878). Les mentions indiquées ici ne se réfèrent pas au produit lui-même, mais
aux ingrédients individuels contenus dans le produit, et sont fournies à titre d'information.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 10)

CH2

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 22.09.2023

Nom du produit: weber ip 225

(suite de la page 9)

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

| | |
|--|--|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008. |
|--|--|

Service établissant la fiche technique de sécurité: Department research & development

Contact : Isabelle Kazandjian Phone: 0041 (0)79 382 51 09

Numéro de la version précédente: 4

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL : dose dérivée sans effet (REACH)

PNEC : concentration prédite sans effet (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

* Données modifiées par rapport à la version précédente

Conformément à l'annexe II du règlement REACH, les sections modifiées dans cette version de la fiche de données de sécurité par rapport à la version précédente sont marquées avec des astérisques.